

LE DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES À L'IMPORT EN FRANCE



1 En amont du dédouanement, le transporteur dépose dans le système de sûreté/sécurité "Import Control System/ICS" une déclaration sommaire d'entrée (ENS), clôturée par la notification d'arrivée dans la téléprocédure DELTA P.

Conduire et présenter les marchandises au bureau de douane (ou dans tout autre lieu agréé par la douane) au point d'arrivée en Union européenne.

Possible de dédouaner les marchandises dans un autre bureau de douane que celui d'arrivée (une déclaration de transit TI établie sur DELTA T, accompagne alors la marchandise sous surveillance douanière entre les 2 bureaux de douane de l'UE).



2 Etablir ou faire établir par un représentant en douane enregistré une déclaration douanière sur Document Administratif Unique (DAU), sur la base des documents fournis :

- facture fournisseur
- note de colisage
- autre en fonction du couple produit/pays.

L'importateur doit disposer d'un n° EORI (*Economic Operator Registration and Identification*) et d'un n° de TVA local.



3 Déclaration dématérialisée (en France, via la téléprocédure DELTA G ou DELTA X pour l'Express).

Se préparer au prochain Système Informatique douanier : DELTA IE (import-export) !

Le nouveau système douanier français DELTA IE doit remplacer les actuels DELTA G et DELTA X.

Complètement dématérialisé, il donnera naissance à un nouveau vocabulaire, à une série de nouvelles données et messages électroniques, et signera la fin du "bon vieil EX" (DAU).

Cette nouveauté s'inscrit dans un programme de refonte de plusieurs systèmes informatiques qui doit s'achever au 31.12.2025 : avant-dédouanement, transit, dédouanements import et export, preuves de statut douanier, gestion des garanties et autres sujets annexes.



4 Dédouanement immédiat des marchandises pour leur assigner un régime douanier temporaire ou définitif.

En cas de régime douanier "définitif" : libre circulation en UE (mise en libre pratique) avec généralement mise à la consommation en France :

- Acquiescement des droits de douane (comptant ou à 30 jours via une garantie pour dettes nées).
- Autoliquidation de la TVA import (non avance en douane et écriture sur la déclaration de TVA).

Si l'importateur ne veut ou ne peut mettre à la consommation immédiatement : placement dans un dépôt temporaire (exemple : Installation de Stockage Temporaire/IST - 90 jours maxi) en attendant de décider du régime douanier à assigner.



5 Contrôle douanier éventuel, sur documents et/ou sur marchandises.



6 Les marchandises peuvent être retirées dès le "bon à enlever-BAE" émis par la Douane.

Exemple DAU ci-après.

EXEMPLAIRE POUR LE DESTINATAIRE	2 Expéditeur/Exportateur No. [REDACTED]		1 DÉCLARATION		Etat de la déclaration BAE	
	[REDACTED]		3 Formulaires 1	4 List. chargem. 1	Bureau de déclaration FR003080	
	[REDACTED]		Bureau de présentation FR003680		[REDACTED]	
	CHINE (REP POPUL)		5 Articles 1	6 Total des colis 838	7 Numéro de référence [REDACTED]	
	8 Destinataire No. FR [REDACTED]		9 Responsable financier No. [REDACTED]			
	[REDACTED]		10 Pays dern. poven.	11 Pays trans-action.	12 Éléments de la valeur	13 P.A.C.
	FRANCE		15 Pays d'expédition/ d'exportation CHINE (REP POPUL)		15 Code P. expéd./expor. a CN b	17 Code P. destination a FR b 06
	14 Déclarant/Représentant No. FR95580392900301 MATHEZ FREIGHT FORWARDI AEROPORT DE NICE - TERMINAL CARGO 06200 NICE FR Mode de représentation 2		16 Pays d'origine		17 Pays de destination FRANCE	
	18 Identité et nationalité du moyen de transport au départ		19 Ctr. 1	20 Conditions de livraison FOB QINGDAO 3		
	21 Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière GB		22 Monnaie et montant total facturé USD 12067.20		23 Taux de change 1.1301	24 Nature de la transaction 1 1
25 Mode transport à la frontière 1	26 Mode transport intérieur 1	27 Lieu de chargement		28 Données financières et bancaires		
29 Bureau d'entrée FR003680		30 Localisation des marchandises				

31 Colis et désignation des marchandises	Marques et numéros - No(s) conteneur(s) - Nombre et nature 838 PC Colis (parcel) ADR Ct:TEMU4943482		32 Article 1 No.	33 Code des marchandises 69111000 90 B761	
	[REDACTED]		34 Code P. origine CN	35 Masse brute (kg) 10643	36 Préférence 100
	[REDACTED]		37 RÉGIME 4000 000	38 Masse nette (kg) 9805	
	[REDACTED]		40 cl mm [REDACTED]		39 Contingent CR-4704525
	[REDACTED]		41 Unités supplémentaires	42 Prix de l'article 12067.2	43 Code 1 M.E.

44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations	Cana:1035, T088 / Dtp:Y923 1008 [REDACTED] 01/05/2017 D022 [REDACTED] 20/08/2021 N705 [REDACTED] 24/10/2021			45 Ajustement	
	[REDACTED]			46 Valeur statistique 16684	

47 Calcul des impositions	Type	Base d'imposition	Quotité	Montant	MP	48 Report de paiement CE : [REDACTED]	49 Identification de l'entrepôt
	U165-A00	16684	12	2002		B DONNÉES COMPTABLES DD 2002 DUMP 2986 AT 44 <hr/> TG 5032	
U235-A30	16684	17.9	2986				
M825-111	16684	0.19	32				
A445-B00	22039	20	4408				
P635-1J1	0		12				
Total :					5032	R	TVA Auto liquidée : 4408

Frais de transport		C BUREAU DE DÉPART	
Assurance	: 2.41 USD	[REDACTED]	
Hors UE	: 6785.00 USD	[REDACTED]	
Intérieurs	: 335.00 EUR	[REDACTED]	
51 Bureaux de passage prévus (et pays)		[REDACTED]	

52 Garantie non valable pour	Code	53 Bureau de destination (et pays)
D CONTRÔLE PAR LE BUREAU DE DESTINATION		54 Lieu et date : Edité le 31/01/22 09:28:30 NICE AEROPORT 17/01/2022
Résultat :	Cachet :	Signature et nom du déclarant/représentant :
Scellés apposés : Nombre :		[REDACTED]
marques :		
Délai (date limite) :		
Signature :		